



Notre ambition pour la logistique

Remise du rapport
« Pour une chaîne logistique plus compétitive au service
des entreprises et du développement durable »

DOSSIER DE PRESSE

Aulnay-sous-Bois, le 16 septembre 2019

Contact

Service de presse
de Matignon
57, rue de Varenne
75007 Paris
Tél. : 01 42 75 50 78/79

SOMMAIRE



**La logistique : une filière stratégique,
au service de notre industrie
et de notre pays.....(page 7)**



**Une mission pour améliorer
la performance
de la logistique en France(page 9)**



**Mettre en place
une nouvelle organisation
mieux coordonnée(page 10)**



**6 mesures phares :
la France se mobilise pour devenir
un carrefour logistique stratégique(page 12)**



La logistique : une filière stratégique, au service de notre industrie et de notre pays

La logistique est un déterminant majeur de la compétitivité de la France. C'est une composante essentielle du **Pacte productif 2025** initié par le Président de la République.

La filière logistique représente **10 % du PIB français** et 1,8 million d'emplois. La France dispose de 4 grandes portes internationales : Le Havre, Marseille, Dunkerque et Roissy.



Une mission pour améliorer la performance de la logistique en France

Deux personnalités reconnues dans le monde de la logistique, **Éric Hémar et Patrick Daher**, ont été chargées par le Gouvernement de proposer des recommandations en vue d'améliorer la compétitivité de la chaîne logistique en France. **Ils remettent ce jour leur rapport.**



Mettre en place une nouvelle organisation mieux coordonnée

Une nouvelle plateforme France Logistique portera la voix unifiée des entreprises (transporteurs, logisticiens, chargeurs). Une **taskforce** est créée avec l'État et les partenaires (filières, territoires) pour piloter un plan d'actions. Un **comité interministériel** de la logistique se réunira annuellement.



6 mesures phares : la France se mobilise pour devenir un carrefour logistique stratégique

1. Un **point de contact unique aux frontières** sera mise en place, intégrant les douanes, les services vétérinaires et phytosanitaires et la DGCCRF. Deux ports expérimenteront ce dispositif dès 2020 : Le Havre et Dunkerque.
2. De **nouvelles simplifications** sur les procédures d'implantation des entrepôts logistiques seront effectives début 2020.
3. Une **plateforme numérique logistique** sera mise en place dans le courant de l'année 2020.
4. Un **benchmark réglementaire** dans le domaine du transport routier sera réalisé au cours du premier semestre de l'année 2020, afin de proposer de nouvelles harmonisations.
5. Une **réforme de la fiscalité des locaux** industriels sera conduite sur la base d'un rapport remis au Parlement le 1er avril 2020.
6. Un plan d'actions 2019-2020 dans le domaine des **métiers de la logistique** est mis en place.

LA LOGISTIQUE : UNE FILIÈRE STRATÉGIQUE, AU SERVICE DE NOTRE INDUSTRIE ET DE NOTRE PAYS



Pourquoi s'intéresser à la logistique ?

Le **Pacte productif 2025** initié par le Président de la République vise à définir une vision fédératrice de la manière dont nous souhaitons produire, consommer et vivre d'ici à quelques années et à s'assurer de la compétitivité du tissu productif français.

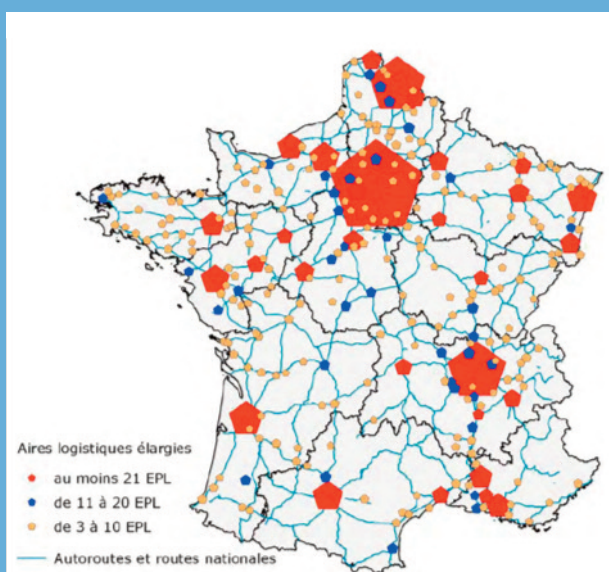
Une logistique compétitive, performante et agile est un élément essentiel de cette stratégie. La logistique constitue notamment une **étape clé de l'export** des produits agricoles et des produits manufacturés destinés aux clients européens et internationaux de nos entreprises. Une offre logistique qualitative et compétitive en France est donc cruciale pour notre industrie.

Pourquoi la logistique est-elle un enjeu important des prochaines années ?

D'une part, la logistique est essentielle pour répondre aux enjeux **de la transition écologique**, par exemple en favorisant une organisation plus sobre ou en développant les flux de la logistique inverse (économie circulaire).

D'autre part, nos **modèles économiques** changent : la dynamique d'implantation d'activités industrielles dans les régions, le développement du commerce en zone urbaine et périurbaine, et l'émergence de nouvelles formes d'échanges locaux (circuits courts et contribution à la vitalité économique locale) appellent naturellement à l'invention de nouvelles formes de logistique.

Quelle est la position de la France en matière logistique



- ▶ La filière logistique représente en France près de 10 % du PIB national.
- ▶ Elle représente 1,8 million d'emplois.
- ▶ La France totalise près de 76 millions de m² d'entrepôts de plus de 5.000 m².
- ▶ La France dispose de 4 grandes portes internationales : Le Havre, Marseille, Dunkerque et Roissy.
- ▶ En 2018, la Banque mondiale a classé la France à la 16^{ème} place de son classement en matière de performance logistique (LPI).

Source de l'illustration : Atlas des entrepôts et des aires logistiques en France en 2015 (SOeS, Cerema - ©IGN, ©OBdL - mars 2017).
EPL = Entrepôt ou plateformes logistique

Quels sont les atouts de la France ?

La France a plusieurs atouts importants en matière logistique. D'abord, son **marché intérieur** génère un volume conséquent de besoins, émanant des particuliers ou des secteurs de l'industrie et de la distribution. Elle se situe au **cœur de l'Europe** et permet d'accéder à de nombreux marchés. Elle dispose **d'infrastructures de qualité ou à fort potentiel** pour traiter davantage de flux et d'un **environnement technologique de premier rang** pour équiper et accompagner les secteurs professionnels ainsi que leurs clients.

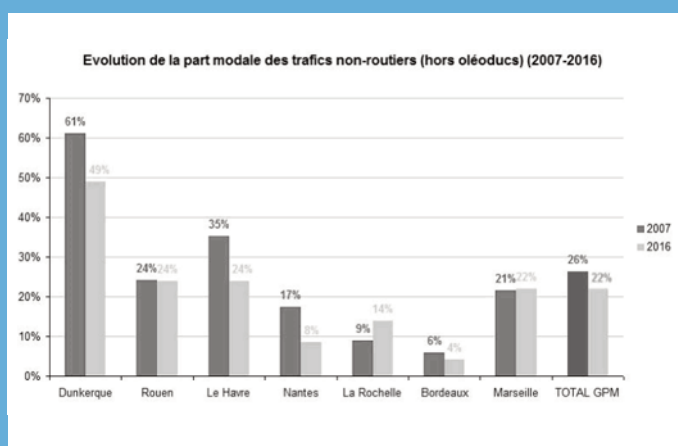
Quels sont les défis à relever pour la France ?

La qualité des **dessertes terrestres massifiées** (ferroviaire, fluvial) à partir des principales portes d'entrée ou de sortie du territoire, notamment des zones portuaires, est un enjeu majeur pour le développement des échanges internationaux et tout particulièrement pour la marchandise conteneurisée. (*voir encadré*)

En outre, la France souhaite aussi rendre le **passage portuaire plus fluide** tout en préservant la qualité des contrôles. Pour cela, les opérations de contrôle doivent être optimisées, notamment pour réduire les délais d'attente et ainsi s'adapter au mieux aux contraintes du marché, notamment dans le cadre du Brexit.

Enfin, l'**attractivité du territoire** doit être renforcée pour faciliter les investissements dans ce secteur. À cet égard, les procédures réglementaires liées à l'implantation des entrepôts et la fiscalité foncière applicable sont des critères importants de la décision d'investissement et du choix de la localisation des installations logistiques.

Focus sur les transports alternatifs à la route en France



Grands ports maritimes de France
(source : rapport législatif, Projet de loi de finances pour 2018)

Le grand port maritime de Dunkerque enregistre une part modale, par des transports alternatifs à la route, élevée comparable à celle des ports d'Anvers, Brême, Hambourg et Rotterdam, compris entre 35 à 50 %. L'objectif soutenu par la France est donc d'accroître le report modal pour les deux principales portes d'accès portuaires françaises du Havre et de Marseille où le mode routier reste dominant (environ 85 %).

UNE MISSION POUR AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE LA LOGISTIQUE EN FRANCE



Notre ambition pour
la logistique

LA MISSION

La France souhaite progresser pour mieux répondre aux attentes des opérateurs logistiques.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, Élisabeth Borne, aujourd'hui ministre de la Transition Écologique et Solidaire et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ont **lancé en janvier 2019 une mission** pour identifier les voies d'amélioration de la compétitivité de la logistique en France.

Deux personnalités reconnues dans le monde de la logistique, Éric Hémar et Patrick Daher, ont ainsi été chargées par le Gouvernement de proposer des recommandations en vue d'améliorer la compétitivité de la chaîne logistique en France.

Ils ont analysé de façon précise et objective, avec le support de l'Inspection générale des finances et du Commissariat général à l'énergie et au développement durable, **les écarts de compétitivité logistique** de la France métropolitaine avec les pays et ports voisins européens.



Éric Hémar

Président
de l'Union TLF
Président Directeur
général du groupe *ID
Logistics* spécialisé
dans la logistique
contractuelle



Patrick Daher

Président
du groupe *Daher*
spécialisé dans
l'aéronautique
et la logistique
industrielle

METTRE EN PLACE UNE NOUVELLE ORGANISATION MIEUX COORDONNÉE



Le rapport de la mission confirme que l'amélioration de la performance de la logistique passe par **une action coordonnée** et dans la durée de toutes les parties prenantes. C'est pourquoi une structuration des acteurs tant privés que publics avec la mise en place d'une gouvernance pragmatique s'impose, en **deux volets**.



Une nouvelle plateforme France Logistique doit porter la voix unifiée des entreprises

Cette **plateforme** comprendra les associations de prestataires (services de transport et d'opérations logistiques) ainsi que des représentants des clients des secteurs industriels et de la distribution. Elle sera une interface avec les pouvoirs publics. Elle contribuera au pilotage du plan d'actions.

La plateforme France Logistique sera prochainement dotée de statuts *ad hoc* avec l'objectif d'être opérationnelle à la rentrée 2019.

Une taskforce est créée avec l'État et les partenaires pour piloter un plan d'actions

Cette taskforce logistique vise à mobiliser l'ensemble des acteurs (administrations, entreprises, filières, territoires) selon un **plan d'actions** qui doit déboucher sur des progrès concrets et rapides. Cette instance de dialogue, dans un format resserré, doit accélérer la prise de décisions et leur concrétisation.

Les décisions et les actions s'inscriront dans le calendrier du Pacte productif 2025 et mobiliseront les filières industrielles représentées au sein du Conseil national de l'Industrie.

Les **besoins des territoires** seront pleinement pris en compte, notamment en s'articulant avec le dispositif « Territoires d'industrie » et en prévoyant des déclinaisons territoriales. (*cf. encadré*)

Un **Comité interministériel de la logistique** se réunira annuellement pour piloter le plan d'actions, présenter le bilan et décider de nouvelles initiatives.

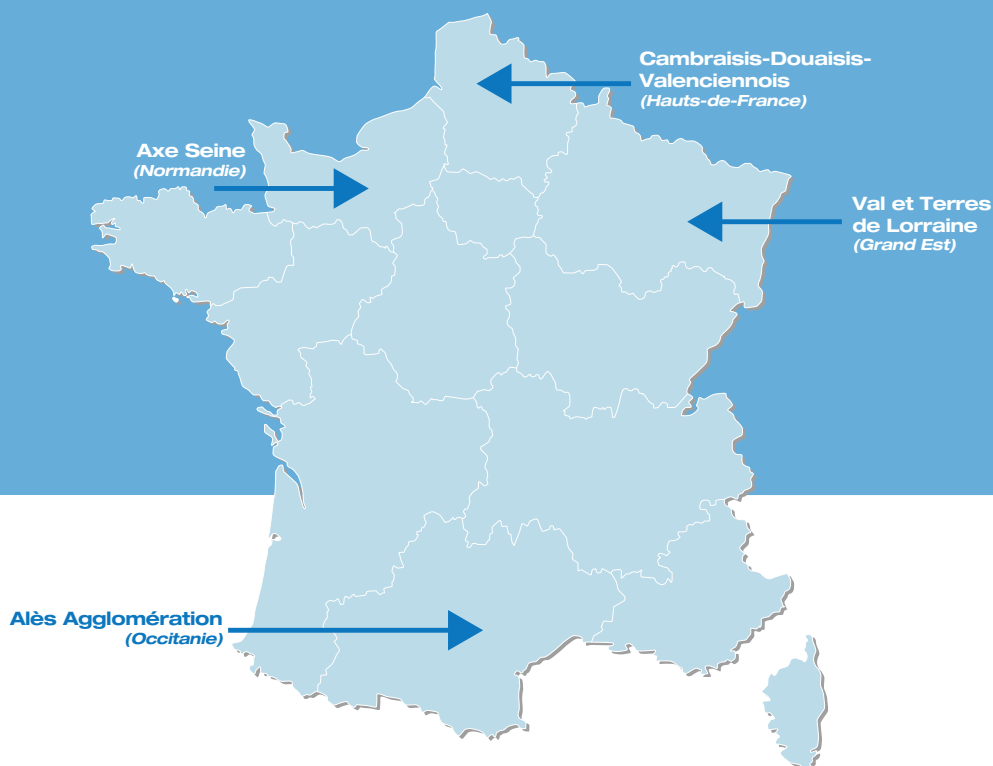
Quatre exemples de « Territoires d'industrie » engagés dans des projets logistiques

L'initiative « Territoires d'industrie », lancée par le Premier ministre au mois de novembre 2018, s'inscrit dans une stratégie du Gouvernement de reconquête industrielle et de développement des territoires.

L'objectif est de réunir l'ensemble des pouvoirs publics et les industriels afin d'identifier les besoins du territoire et de concentrer les moyens d'actions pour répondre à ces besoins. Plusieurs territoires se sont ainsi **engagés dans des projets logistiques**.

- ▶ Le territoire d'industrie **Val et Terres de Lorraine** (Grand Est) porte le projet d'un campus des métiers et des qualifications spécialisé sur les formations liées à la logistique. La logistique y a en effet été identifiée comme secteur d'activité à enjeux. La mise en place de ce campus est estimée à janvier 2020.
- ▶ Le territoire d'industrie **Cambrais-Douais-Valenciennois** (Hauts-de-France) porte le projet du développement du hub multimodal du Valenciennois. Il s'agit de développer les infrastructures ferroviaires et l'offre en logistique fluviale et portuaire sur la zone d'activités multimodale de Bruay - Saint-Saulve et l'axe ferroviaire Valenciennes-Mons. Ce projet débute par la réalisation d'études en fin d'année.
- ▶ Le territoire d'industrie **Axe Seine** (Normandie) expérimente actuellement un chantier pédagogique d'insertion avec le GRETA. Il s'agit de former au métier de préparateur de commandes, qui fait l'objet de difficultés de recrutements. Le territoire prévoit également de créer, à partir de 2020, un hub d'innovation dédié à l'industrie, à la logistique et au portuaire au sein de la Cité numérique du Havre, actuellement en cours de construction.
- ▶ Le territoire d'industrie **Alès Agglomération** (Occitanie) crée un laboratoire d'innovation « Mobility Lab » pour coupler les innovations issues du domaine de la compétition automobile (électronique embarquée, prototypage électrique) et celles de la mobilité durable pour développer les projets de mobilité du futur dans les territoires péri-urbains. Une plateforme de livraison du dernier kilomètre pour la ville d'Alès doit également être créée.

Tous ces projets feront l'objet **d'un accompagnement et d'un suivi** dans le cadre de la taskforce logistique.





6 MESURES PHARES : LA FRANCE SE MOBILISE POUR DEVENIR UN CARREFOUR LOGISTIQUE STRATÉGIQUE

Ces mesures, proposées par le rapport de Éric Hémar et Patrick Daher, vont permettre de répondre rapidement aux besoins identifiés par les professionnels. Ils démontrent la pleine et entière mobilisation de la France pour devenir un carrefour logistique stratégique.

Mesure n°1 : Un point de contact unique aux frontières

Le passage frontalier sera optimisé, en confiant à la douane la mise en place d'un point de contact unique pour l'ensemble des formalités aux frontières.

Chaque année, 18 millions de déclarations en douane (import/export) sont réalisées. Elles donnent lieu à des contrôles douaniers par sondage et à la vérification systématique de la validité de 300 000 certificats de conformité, documents sanitaires ou phytosanitaires. L'accélération et la fluidité de ces procédures est donc un enjeu clé.

Le **point de contact unique aux frontières** qui est mis en place constituera pour les importateurs et les exportateurs un gain important en termes de performance. Il sera chargé de répercuter aux différents services de contrôle de l'État les formalités relevant de leur champ de compétence, de manière transparente pour les acteurs privés. Le bénéfice d'un interlocuteur unique pour les entreprises va accélérer le passage portuaire en proposant un traitement intégré des formalités.

L'ambition est de créer les conditions d'un point de contact unique, aussi bien numérique que physique, chargé de recevoir les informations, essentiellement par voie électronique, de les communiquer à toutes les autorités publiques concernées et de veiller à la bonne coordination des contrôles officiels afin de fluidifier au maximum la chaîne logistique.

Trois administrations sont concernées : les douanes, les services vétérinaires et phytosanitaires et la DGCCRF.



Deux ports expérimenteront
le dispositif dès 2020
(Le Havre et Dunkerque),
avant une généralisation
en 2021.

Quand ?

Mesure n°2 : La simplification des implantations logistiques

De nouveaux ajustements sur les procédures d'implantation des entrepôts logistiques sont décidés pour en simplifier le cadre réglementaire.

En 2017, les prescriptions relatives aux entrepôts logistiques généralistes avaient fait l'objet d'une refonte en profondeur, pour davantage de cohérence entre les différents régimes (déclaration, autorisation simplifiée appelée enregistrement, et autorisation) et davantage d'ouverture aux innovations.

Une **nouvelle étape sera effectuée en 2020** en élargissant le champ du régime d'enregistrement qui permet une délivrance plus rapide de l'autorisation (de 300.000 à 900.000 m³ pour les entrepôts généralistes de moins de 40.000 m² de surface au sol) et en traitant certains entrepôts spécialisés (ceux ne relevant pas de la directive Seveso et ne contenant pas des poussières bois) de la même manière que les entrepôts généralistes.

Par ailleurs, dans le cadre d'un projet de décret en cours d'examen par le Conseil d'État puis de la **mission confiée au député Guillaume Kasbarian**, les entrepôts logistiques pourront bénéficier de simplifications procédurales transverses. Celles-ci seront présentées le 23 septembre.



Concernant le décret,
les consultations avec les
professionnels se dérouleront
d'ici fin 2019 pour une entrée en
vigueur par décret en Conseil
d'État en 2020.

Quand ?

Mesure n°3 : Une plateforme numérique ouverte à tous les acteurs

Afin de répondre aux nombreux cas d'usage liés à la maîtrise des données logistiques, le Gouvernement soutient un projet de plateforme numérique logistique.

Les données sont au cœur des stratégies logistiques, mais les solutions existantes ne répondent que partiellement aux attentes des acteurs.

Ce projet de plateforme nationale numérique doit permettre développer la compétitivité de l'ensemble de la chaîne logistique. La plateforme vise à mettre en réseau l'ensemble de l'écosystème et à répondre aux besoins non satisfaits par les acteurs existants, en mettant à disposition de **nouveaux services à valeur ajoutée** (recherche de fournisseurs, évaluation de la performance de chaînes logistiques, ...). Il s'appuiera sur toutes les solutions innovantes qui émergent actuellement au sein des acteurs français.

Une équipe projet impliquant des acteurs du secteur sera constituée dès la rentrée 2019 afin de définir précisément les objectifs de la plateforme et sa gouvernance, sous la coordination de la taskforce logistique.



L'horizon de mise en place de cette plateforme numérique est fixé dans le courant de l'année 2020.

Quand ?

Mesure n°4 : Un benchmark européen sur la réglementation

La réalisation d'un benchmark dans le domaine du transport routier est nécessaire pour apprécier l'opportunité d'une harmonisation réglementaire européenne.

Le droit social applicable aux transports routiers fait l'objet d'un encadrement européen, qui porte notamment sur le temps de travail, le temps de conduite et le temps de repos. La réglementation sur les temps de conduite et de repos est appliquée de la même manière en France que dans le reste de l'Union. En revanche, la réglementation applicable au temps de travail est, en France, différente, en deçà des plafonds fixés par la directive européenne concernée sur certains points.

Un *benchmark* sera réalisé par le ministre des transports, grâce à la mobilisation des ambassades françaises en Europe, afin de mettre en perspective les différentes réglementations nationales en matière de temps de travail et d'évaluer les éventuelles conséquences des écarts entre les différentes législations en termes de compétitivité. Ce benchmark permettra d'apporter des éléments objectifs sur l'opportunité ou non d'harmoniser les conditions d'exploitation du transport routier en Europe et de faire évoluer les règles en la matière dans le respect des prérogatives des partenaires sociaux.



Le benchmark sera réalisé au cours du premier semestre de l'année 2020.

Quand ?

Mesure n°5 : Une réforme de la fiscalité des locaux industriels

Les enjeux du secteur logistique seront pris en compte dans une prochaine réforme de la fiscalité des locaux industriels.

Lors du calcul de la valeur des impôts locaux dont ils doivent s'acquitter, les entrepôts logistiques font souvent face à une incertitude sur la qualification de leurs espaces en tant que locaux industriels, ce qui peut entraîner une imposition plus élevée.

Afin de mettre fin à cette incertitude et de maîtriser le montant des impôts locaux acquittés, le Gouvernement a présenté 3 mesures, dans le projet de loi de finances pour 2019 :

- une définition légale des établissements industriels au sens foncier ;
- une exclusion de la catégorie des établissements industriels, des bâtiments et terrains qui disposent d'installations techniques, matériels et outillages d'une valeur ne dépassant pas 500 000 € ;
- un lissage sur sept ans des variations de valeur locative importantes consécutives à un changement de méthode d'évaluation ou d'affectation, à compter de 2019.

Par ailleurs, une campagne déclarative est mise en œuvre en 2019 afin de collecter les informations nécessaires pour déterminer l'ensemble des effets d'un potentiel changement des modalités d'évaluation de la valeur locative, des bâtiments et terrains industriels.



Sur la base des données qui seront ainsi collectées prenant en compte les enjeux du secteur logistique, un rapport sera remis au Parlement le 1^{er} avril 2020 et une réforme de la fiscalité des locaux industriels sera menée.

Quand ?

Mesure n°6 : L'accompagnement des transformations de l'emploi et des compétences

Un accompagnement dans le domaine des métiers de la logistique est apporté, sur les volets de la formation et des compétences.

Fin 2018, un accord portant Engagement de Développement des Emplois et des Compétences (EDEC) dans la filière Transport-Logistique a été conclu entre le ministère du Travail et sept branches (les transports routiers et services auxiliaires) couvrant 35.000 entreprises et 794.500 salariés du champ du transport par route et par voies navigables (Fluvial et Maritime). L'enjeu est **d'accompagner les transformations de l'emploi et des compétences** et de sécuriser les parcours professionnels des salariés, aujourd'hui et demain.

Un plan d'action opérationnel est en cours de mise en œuvre sur la période 2019-2021. Il vise notamment à :

- adapter **l'offre de certification et de formation** en ajustant, au regard des besoins identifiés sur les dix prochaines années, l'offre de certification et de formation selon une approche par blocs de compétences afin de faciliter les passerelles entre les métiers ;
- créer une banque numérique de profils pour les entreprises et une application « signaux faibles » pour les salariés, permettant de détecter à la source les **besoins en compétences émergentes** et d'orienter la politique des branches ;
- sécuriser les **parcours professionnels des salariés**, en créant une plateforme à destination des salariés pour faciliter la construction de parcours de formation personnalisés.



les travaux se dérouleront de l'automne 2019 au printemps 2021.

Quand ?

Notre ambition pour la logistique

Remise du rapport
« Pour une chaîne logistique plus compétitive au service
des entreprises et du développement durable »

DOSSIER DE PRESSE

Aulnay-sous-Bois, le 16 septembre 2019